

## Rapport de la Commission du conseil communal de Grandson chargée de l'examen du Préavis municipal No 589/17 concernant le raccordement des collèges de Jura A & B et des immeubles de la rue des Colombaires 1 & 3 à un réseau de chauffage à distance (CAD)

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de cinq membres s'est réunie au complet le lundi 4 décembre et le samedi 9 décembre à la salle de justice du bâtiment communal.

Lors de la première séance elle a pu débattre en compagnie de Madame Evelyne Perrinjaquet, municipale en charge du dicastère des bâtiments et des gérances, que nous remercions de sa présence, de son introduction et des réponses fournies à cette occasion.

Ce préavis nous est parvenu tardivement, d'une part à cause de la complexité du dossier, lié à plusieurs préavis présentés ce soir, et au développement d'une chaufferie unique, d'autre part. En effet, suite à l'évolution du projet du bâtiment multi-usages, le chauffage à distance serait placé à l'intérieur de ce bâtiment et alimenterait les bâtiments communaux proches du site de Borné Nau, soit les collèges de Borné Nau et du Jura, le bâtiment de la voirie et des immeubles de la rue des Colombaires. Logiquement la centrale de chauffage sera en mesure de répondre aux futurs branchements pour le centre sportif, le nouveau quartier d'habitations de Borné Nau et les privés placés sur le tracé des conduites souterraines de la distribution de chaleur qui en valent la peine.

La commission, dont 2 de ses membres font aussi partie de la Commission consultative de l'énergie est, dans sa majorité, convaincue, tant par la technique de chauffage que par sa gestion par « contracting » ; ce dernier concept repose sur le fait que le mandataire assume, pour la Commune tout l'aspect opérationnel, dès la construction de l'installation, durant toute la période du contrat, avec, dans notre cas tous les développements qui pourraient intervenir, notamment avec la desserte du quartier d'habitation de Borné Nau.

C'est la société Romande Energie Services SA qui s'est portée candidate pour la réalisation du concept général du chauffage à distance et qui a donc présenté ses différentes offres à la Municipalité. Il est important de dissocier cette collaboration de l'investissement financier de la fondation de prévoyance de la Romande Energie qui se rendra propriétaire du bâtiment avec des locataires potentiellement connus (classes scolaires, CMS, local des pompiers et la centrale de chauffage).

Cependant, les soussignés déplorent le peu de renseignements pratiques évoqués dans le Préavis Municipal 589/17:

- Aucune indication quant à la puissance de l'installation, la longueur des conduites, la consommation en énergie.
- Aucun renseignement sur les raccordements privés envisagés.
- Aucun renseignement sur le montant global de l'opération

La question qui nous a le plus occupé était de savoir si la Commune n'aurait pas plus à tirer profit, en prenant elle-même ce projet en main, en récoltant elle-même les subventions cantonales. Finalement, l'unanimité des commissaires estime que :

- La Commune va profiter d'une infrastructure pour laquelle elle n'aura pas à investir financièrement.
- Romande Energie a intérêt à optimiser son investissement si elle désire faire bénéficier sa Caisse de pension des revenus du chauffage. Le cas de l'isolation des conduites, cause importante de pertes sur d'autres projets de chauffages à distance (Baulmes et Champagne, par ex) était l'une de nos préoccupations. Romande Energie bénéficiera des subventions cantonales, et celles-ci entreront dans le calcul du prix de l'énergie.
- A l'échéance du contrat, dans 25 ans, vraisemblablement, l'installation reviendra, sans bourse délier à la Commune.
- Pendant cette période, Romande Energie assumera tous les frais d'entretien et de fonctionnement.
- Romande Energie, société anonyme, dont les actions sont en partie entre les mains de collectivités publiques, nous laisse penser que le destin de ce CAD est entre de bonnes mains.

La Romande Energie recherche de tel projet pour suivre une diversification et pour leur filiale Romande Energie Renouvelable.

Ce projet met en évidence l'utilisation de plaquettes forestières, produites au moyen de broyeur et de déchiqueteurs qui transforment le bois issu des forêts communales en un combustible facile à stocker et à manipuler.

La Romande Energie prévoit deux sources de revenu. Le forfait de raccordement, qui est un paiement unique en fonction de la puissance souscrite et qui est indiqué pour chaque bâtiment dans le préavis. La partie variable sera le prix de la chaleur composée par un forfait annuel de puissance ( en chf par kW) et le prix de l'énergie soutirée et consommée ( en chf/ kWh).

Des compléments d'information obtenus tant du côté des services cantonaux, au SEVEN, que de Romande Energie ont confirmés nos préoccupations et nous amènent aux conclusions suivantes :

La Commission attire l'attention de la Municipalité sur l'importance du contrat à passer avec Romande Energie :

- Importance d'y fixer clairement les conditions d'exploitation du CAD,
- Importance d'y préciser soigneusement les conditions auxquelles se feront les extensions du réseau, vers le nouveau quartier de Borné Nau, par ex.

Consciente de l'importance de pouvoir faire avancer ensemble ces différents projets, l'unanimité de la Commission vous propose de suivre ce Préavis, d'une part, tout en sensibilisant la Municipalité sur les points suivants :

- De s'assurer de la provenance du bois régional pour toute la durée du contrat ( 25 ans)
- D'appuyer la Romande Energie pour la recherche de subventions auprès du SEVEN
- D'accélérer le projet afin de ne pas devoir remplacer des chaudières obsolètes dans les bâtiments concernés par le chauffage à distance
- D'établir une fourchette de prix du kW/h raisonnable afin d'éviter des augmentations liées à la rentabilité. Ceci indépendamment des variations possibles dues à l'indexation sur l'IPC et sur les spéculations d'autres énergies.
- De ne pas faire varier le forfait de base pendant la durée du contrat.
- D'assurer par son service technique le contrôle des travaux d'installation du réseau de distribution.
- D'assurer un contrôle écologique sur les pertes de chaleur

D'autre part, la Commission propose à l'unanimité l'amendement suivant qui viendrait modifier le premier article du préavis. Il a pour but de vérifier les modalités pour ce nouveau type de partenariat et d'assurer le succès aussi bien écologique que financier de ce projet stratégique pour notre commune :

Amendement :

Article 1<sup>er</sup> , alinéa 1 Le contrat définitif devra faire l'objet d'un nouveau préavis de la part de la Municipalité afin d'obtenir sa validation par le Conseil Communal de Grandson.

Fondé sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis complété par l'amendement proposé. Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, oui le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

Article premier : d'autoriser la Municipalité à signer un contrat avec la société Romande Energie Service SA, en vue de la réalisation d'un raccordement au réseau de chauffage à distance communal, tel que détaillé dans le présent préavis ;

Article 2 : d'accorder un crédit d'investissement de chf 432'000.- TTC. Le compte no 9144.18 a été ouvert au bilan à cet effet

Article 3 : de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix.

Article 4 : d'utiliser le fonds de réserve sur immeubles, compte au bilan no 9282.03, pour amortir une partie de charge pour un montant de chf 100'000.-

Article 5 : d'amortir cet investissement net, après déduction du prélèvement à la réserve , par les comptes suivants :

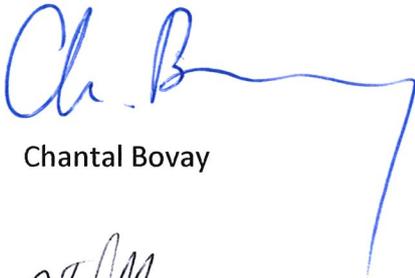
3541.331	collège de Borné-Nau
3531.331	bâtiment voirie
3040	collège Jura A
3040.1	collège Jura B
342	Colombaires 1
341	Colombaires 3

Sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2020.

Bruno Vialatte

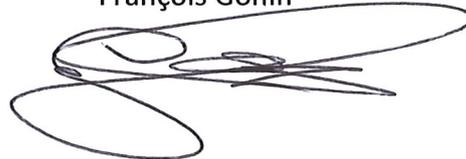


Daniel Troillet



Chantal Bovay

François Gonin



Denis Villars, rapporteur

Grandson, le 10.12.2017